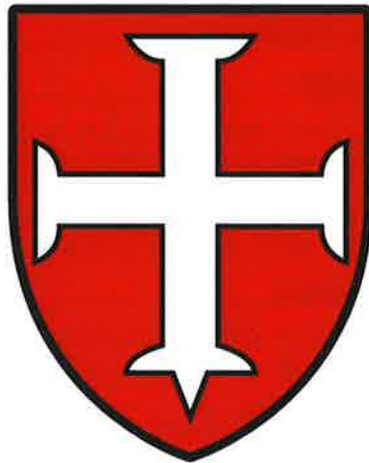


**COMMUNE DE CRANS  
CONSEIL COMMUNAL**

---



---

**PROCÈS-VERBAL  
Séance du 22 mai 2023**

---

Pour archives

## ORDRE DU JOUR

|     |                                                                                                                                                                                   |    |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
|     | <i>Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) - Accord Conseil d'État – Associations des Communes 30 mars 2023</i> .....                                                 | 3  |
| 1.  | <b>Appel</b> .....                                                                                                                                                                | 5  |
| 2.  | <b>PV des séances du 31 octobre et du 5 décembre 2022</b> .....                                                                                                                   | 6  |
| 3.  | <b>Approbation de l'ordre du jour</b> .....                                                                                                                                       | 7  |
| 4.  | <b>Communications du bureau du Conseil</b> .....                                                                                                                                  | 7  |
| 5.  | <b>Communications de la Municipalité</b> .....                                                                                                                                    | 9  |
|     | <i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middleton, Syndic</i> .....                                                                   | 9  |
|     | <i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale</i> .....                                                                       | 9  |
|     | <i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale</i> .....                                                                             | 9  |
|     | <i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal</i> .....                                                                  | 9  |
|     | <i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal</i> .....                                                                                 | 10 |
| 6.  | <b>Préavis – Rapports des Commissions</b> .....                                                                                                                                   | 11 |
|     | <i>Préavis N°15/23 – Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour une étude relative au réaménagement de la parcelle n°32 (espace sportif et de loisirs du haut du village)</i> ..... | 11 |
| 7.  | <b>Initiatives, dépôts de motions, postulats</b> .....                                                                                                                            | 14 |
|     | <i>Motion de Mme U. Richardson « Pour accorder une subvention à l'achat d'un vélo électrique »</i> .....                                                                          | 14 |
| 8.  | <b>Projets de la Municipalité</b> .....                                                                                                                                           | 17 |
| 9.  | <b>Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon</b> .....                                                                       | 18 |
| 10. | <b>Divers et propositions individuelles</b> .....                                                                                                                                 | 20 |
|     | <b>Glossaire des acronymes et termes spéciaux</b> .....                                                                                                                           | 21 |

**Préambule :** M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Il procède à quelques communications.

En raison d'un grave accident sur l'autoroute, le début de la séance est retardé de 30 minutes.

Dans l'intervalle, Mme Johanna Pini présentera des informations sur l'accord Canton – Communes, du 30 mars 2023 sur la NPIV.

En l'absence de notre Secrétaire habituelle, Mme Fabienne Vionnet excusée, le Conseil devra procéder à l'élection d'une Secrétaire remplaçante. Il présente Mme Christine Hugi qui occupera le poste de Secrétaire pour la séance.

### ***Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) - Accord Conseil d'État – Associations des Communes 30 mars 2023***

Mme Johanna Pini présente le contenu de l'accord Canton – Communes et développe ses conséquences pour notre commune. En résumé :

- Le nouveau système corrige les défauts du système actuel.
- La NPIV est basée sur des critères objectifs et de nombreuses charges sont réparties en francs par habitant, notamment la PCS et la facture policière.
- La péréquation indirecte est remplacée par une péréquation directe (péréquation des ressources) forte entre communes.
- Le système est plus lisible, compréhensible et prédictible.
- Une majorité de communes, dont Crans, bénéficient de cette nouvelle péréquation et de l'effort financier fait par le canton.
- La Municipalité validera cet accord lors des AG de l'AdCV et l'UCV.
- Après validation par les AG des faitières de communes, le CE présentera au Grand Conseil un projet loi pour une mise en vigueur prévue pour le 1er janvier 2025.

Le tableau suivant compare les impacts des deux systèmes pour notre Commune.

| Charges                                 | Système actuel    | NPIV              |
|-----------------------------------------|-------------------|-------------------|
| • Participation à la cohésion sociale : | 8.02 millions CHF | 2.12 millions CHF |
| • Péréquation directe :                 | 4.84 millions CHF | 9.38 millions CHF |
| • Facture policière :                   | 0.35 million CHF  | 0.07 million CHF  |
| • Charges des villes :                  | -                 | 0.97 million CHF  |
| • Péréquation des besoins :             | -                 | 0 million CHF     |
| • Total :                               | 13.2 millions CHF | 12.5 millions CHF |

Ouverture de la séance à 20 h 30, salutations à la Municipalité

Constitution du bureau :

- ☐ M. Henri BOSSERT, Président
- ☐ M. Claude LAGRANGE, vice-président
- ☐ Mme Fabienne VIONNET, Secrétaire, excusée
- ☐ Mme Christine HERBEZ, Scrutatrice
- ☐ Mme Moravia WIDMER, Scrutatrice,
- ☐ Mme Ulrike RICHARDSON, Scrutatrice suppléante
- ☐ Mme Birgit SCHLEIFENBAUM, Scrutatrice suppléante
- ☐ M. Laurent SINNER, Huissier

## 1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- ☐ Mme Johanna PINI, Municipale et Vice-Syndique
- ☐ M. Yvan RUEFF, Municipal
- ☐ M. Bernard HENRIOUX, Municipal

Sont excusés :

- ☐ M. Robert MIDDLETON, Syndic
- ☐ Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale

Dix membres du Conseil sont excusés :

- ☐ M. Bautz René
- ☐ M. Böhler Patrick
- ☐ M. Cretegny Yves
- ☐ M. Duhoux Laurent
- ☐ M. Gobet Denis
- ☐ Mme Herbez Christine
- ☐ M. Lambelet Michel
- ☐ M. Nassisi Sylvain
- ☐ M. Pelichet Jacques
- ☐ M. Pradervand Jean-Christophe

Absences non excusées : Aucune

Quorum :

À la suite de l'appel, sur 45 membres, 35 sont présents, le quorum pour siéger est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 18 voix qui tranchent contre 16 (le Président ne vote pas).

Élection d'une Secrétaire remplaçante :

Monsieur le Président présente Mme Christine Hugi et rappelle les modalités de l'Art. 14 du Règlement du Conseil concernant l'élection de la secrétaire.

Mme Hugi est élue tacitement au poste de Secrétaire remplaçante.

## **2. PV des séances du 31 octobre et du 5 décembre 2022**

### **Séance du 31 octobre 2022**

#### Propositions de modifications et compléments :

- page 11, le titre « écoles » est remplacé comme suit : *les tableaux numériques ont été installés dans les classes durant les vacances d'octobre.*

*Le travail a été effectué par ARSCO SA, décision prise après validation de mon budget. Le montant des coûts passera donc sur ARSCO et non sur les comptes de la commune. Les tableaux numériques sont équipés d'un volet qui peut faire office de tableau noir.*

*Les anciens tableaux noirs ont été donnés. Ils font des heureux et nous leur offrons une nouvelle vie ;*

- page 16, l'intervention de Mme Schmutz est complétée comme suit :... *constate qu'une densification du réseau des transports publics est envisagée. Par conséquent, elle demande si Crans est désormais rattachée à la zone urbaine et périurbaine de Nyon ou si cela est prévu.*

*Si cela devait être le cas, tout comme Prangins qui jouxte également Nyon, Crans pourrait voir son taux de croissance maximal augmenter, avec la conséquence de pouvoir densifier son sol et de réduire les répercussions de la LAT.*

#### **Vote pour l'approbation du PV modifié de la séance du 31 octobre 2022**

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : 4

***Le PV de la séance du 31 octobre 2022 est accepté à la majorité avec les modifications proposées.***

### **Séance du 5 décembre 2022**

M. le Président passe en revue le PV, il n'y a pas de demande de modification de la part du Conseil.

#### **Vote pour l'approbation du PV de la séance du 5 décembre 2022 :**

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : 3

***Le PV de la séance du 5 décembre 2022 est accepté à la majorité, tel que proposé.***

### 3. Approbation de l'ordre du jour

Mise à part la petite modification qui concernait l'élection de la secrétaire ainsi que le début de séance qui a commencé par une présentation, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

**Vote pour l'approbation de l'ordre du jour :**

Voix pour : Majorité  
Voix contre : Aucune  
Abstentions : Aucune

***L'ordre du jour est accepté à la majorité.***

### 4. Communications du bureau du Conseil

#### Dates des prochaines séances 2023

- Les prochaines séances du Conseil auront lieu le 26 juin, le 30 octobre et le 4 décembre. La séance de décembre débutera à 19 h.
- Une date de réserve est agendée le 25 septembre.

#### Votations, élections

Il n'y a pas de résultat à communiquer.

#### Dates des prochains scrutins

##### **Votations fédérales du 18 juin 2023**

Trois objets sont soumis au vote :

- ☐ *Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur l'imposition particulière des grands groupes d'entreprises.*
- ☐ *Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique.*
- ☐ *Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID 19.*

##### **Votation cantonale du 18 juin 2023**

Un objet est soumis aux électeurs du Canton de Vaud :

- ☐ *Initiative populaire cantonale pour la protection du climat.*

##### **Élections fédérales 2023**

Le 22 octobre 2023 (1<sup>er</sup> tour) et le 12 novembre 2023 (2<sup>e</sup> tour) pour le Conseil des États.

Le scrutin du 26 novembre 2023 est annulé.

Le Président annonce qu'à l'occasion des élections fédérales, le Bureau électoral sera renforcé et il appelle celles et ceux qui désireraient participer au dépouillement à s'annoncer auprès du Bureau.

#### Accueil des jeunes citoyens

Le 8 mai, à l'invitation de la Municipalité, le Bureau du Conseil a participé à la soirée d'accueil des jeunes citoyens accédant à la majorité. Soirée de présentation des activités du Conseil et d'échange avec une dizaine de jeunes de la commune.

#### Visite des locaux du nouvel hôtel de police à Nyon

Le 13 mai, à l'invitation de la PNR, participation à une visite guidée du chantier du nouvel hôtel de police. Le nouveau bâtiment répond aux dernières normes en matière de sécurité et permettra à la PNR de recevoir l'accréditation du Canton pour mener ses missions.

#### Affaires intercommunales

ARSCO SA : ARSCO répond à la demande du 14 février 2023 des Présidents de Terre sainte concernant une révision des statuts de la SA. Cette demande a été discutée lors de l'assemblée générale du 25 avril 2023. Les actionnaires et les administrateurs d'ARSCO sont ouverts à la requête formulée dans la lettre, mais les aspects juridiques doivent être préalablement étudiés.

Le Président relève une ouverture bienvenue du côté de l'ARSCO. Nous espérons voir avancer ce dossier.

#### Canton-Communes

Nouvelles normes comptables MCH2, séance d'information aux commissions des finances du district, le 7 février 2023 à Gland. Présentation du calendrier de mise en œuvre par le Canton.

On rappelle que le démarrage de la réforme date de 2014, première application pour le Budget 2024.

Mme Johanna Pini confirme la nouvelle et ajoute que la Municipalité a décidé de s'engager comme commune pilote. Il s'agit de bénéficier de toute l'expérience en la matière de notre boursier et de faire des ponts avec le Canton en cas de problème d'implémentation. Le plan comptable est à bout touchant et sera présenté dans le prochain budget.

## **5. Communications de la Municipalité**

### ***Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middleton, Syndic***

M. le Syndic est excusé, il n'y a pas de communication.

### ***Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale***

Mme Johanna Pini tient d'abord à excuser notre Syndic qui n'a pas pu être présent ce soir.

Recours contre la péréquation 2022 – Malgré la conclusion d'un accord Canton/Communes sur la réforme du système péréquatif, la Municipalité maintient la pression et prévoit de faire recours contre la facture péréquative 2022. À ce jour, 35 communes suivent le mouvement et feront également recours.

Développement durable – la Municipalité a engagé une action Éco-logement auprès des ménages locataires de logements communaux, afin de les inciter aux économies d'énergies. L'action a été menée par les Services Industriels de Nyon spécialement mandatés pour l'occasion. Cette action est par ailleurs encouragée par le canton qui la subventionne à hauteur de 80 %.

Plan énergie et climat communal – le PECC est dans sa phase d'élaboration. Après consultation de la commission PECC sur les thèmes à aborder, des ateliers participatifs ont été organisés sur le sujet de la rénovation énergétique des bâtiments, de la production d'électricité photovoltaïque et sur les besoins en infrastructure pour les vélos et les piétons. Une quarantaine de personnes se sont inscrites à ces ateliers et cela a permis de mieux comprendre les besoins de la population. Ce travail permettra à la Municipalité de définir les actions à entreprendre afin de finaliser le PECC.

### ***Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale***

Mme Marie-Noëlle Gay étant excusée, c'est Mme Johanna Pini qui se charge des communications concernant son dicastère.

APEJ - Lors de sa dernière séance, le Conseil intercommunal de l'APEJ a validé la reprise à son compte des activités de la crèche Easykids à Founex. Cette structure compte 44 places et sera intégrée au réseau de l'APEJ dès le 1<sup>er</sup> août 2023. L'offre en places d'accueil sera ainsi étendue, car les besoins sont grands.

### ***Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal***

Arrêt de bus des Landes – le chantier est presque terminé. Le marquage au sol est bientôt achevé et le montage de l'abribus est terminé. Le chantier a pris du retard en raison du froid en début d'année et de la pluie qui a repoussé les travaux de marquage. L'objectif de terminer avant Caribana est atteint.

Bandes cyclables – les travaux de prémarquage des bandes cyclables ont débuté en localité dans les zones à 50 km/h, dans les deux sens. La descente du port fait exception, la bande ne sera marquée que dans le sens de la montée.

Sécurisation de la circulation autour de l'école - un contrat est signé avec le bureau de mobilité t e a m + et l'entreprise de génie civil Sabert pour démarrer une préétude sur l'aménagement sécurisé de la zone

école, tant piéton, que cycliste et voitures. Un retour sur le projet sera communiqué dès la fin de l'étude. Parmi les options, on peut mentionner la limitation de la vitesse à 30 km/h. Un préavis sera soumis au Conseil, car les montants ne figurent pas au budget.

Port - un défibrillateur a été installé contre la capitainerie, en plus de celui déjà disponible au centre communal.

Trois bouées de sauvetage ont également été installées au port dans les zones de baignades. Elles se présentent sous la forme de grands caissons rouges, très visibles. Ceux-ci contiennent une bouée avec des cordes. L'une est sur la digue, la deuxième sur la petite plage et la 3e est vraiment au centre du port, là où se trouve le drapeau.

***Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal***

M. Henrioux n'a pas de communication.

## 6. Préavis – Rapports des Commissions

### ***Préavis N° 15/23 – Demande d'un crédit de 60'000 CHF.- pour une étude relative au réaménagement de la parcelle N° 32 (espace sportif et de loisirs du haut du village)***

M. Alexandre Gaiani lit le rapport de la commission ad hoc.

M. le Président propose au Conseil d'ouvrir la discussion sur les aspects techniques développés dans le rapport de la commission ad hoc, puis de passer aux questions financières.

M. Jean-Marc Fillistorf demande pourquoi la Municipalité présente un contre-projet.

Mme Johanna Pini répond que le contre-projet de la Municipalité tient compte des besoins exprimés dans le projet global de la commission consultative. De plus, il prend en compte les contraintes financières et de gestion de l'espace dont la Municipalité a connaissance et recherche une solution équilibrée qui répond à ces besoins.

L'objectif est de donner au bureau d'étude les éléments qui lui permettront de faire les meilleures propositions de variantes pour répondre au mieux aux besoins qui sont identifiés. Cela permettra d'échelonner les différentes phases de réalisation du projet.

M. Blaise Schwerzmann demande si la disposition des différentes zones tennis-foot ne sera pas déplacée. Comme il le comprend, les emplacements ne sont pas remis en cause. Le bureau d'étude aura-t-il tout de même la possibilité d'étudier des propositions plus globales, comme le regroupement des buvettes ?

Mme Johanna Pini répond que la Municipalité attend des propositions de la part du bureau d'étude. Sur la base de son expérience de concepteur de zones sportives, on attend qu'il apporte des idées auxquelles la Municipalité n'a pas pensé, ainsi qu'un certain pragmatisme. Cette étude doit déterminer ce qui est réalisable et comment cette zone peut être utilisée au mieux. Pour qu'elle soit à la disposition de la population.

M. Blaise Schwerzmann reconnaît que dans ces conditions, il se demande à quoi sert la commission qui sera nommée pour le tennis ?

Mme Johanna Pini répond que les deux sujets ne doivent pas être mélangés. Le réaménagement de l'espace sportif vise le long terme. Pour le tennis, le club est satisfait de ses installations et de son padel. Cela fonctionne bien ainsi et ne demande pas de modification.

M. Blaise Schwerzmann demande si cette zone est donc figée.

Mme Johanna Pini confirme que la zone du tennis ne bougera pas. La commission qui va être nommée travaillera uniquement sur la réfection des surfaces des courts de tennis. Cela concerne l'entretien des surfaces, on ne bougera pas l'emplacement.

M. Quentin Pommaz s'étonne d'apprendre que l'on parle d'une étude pour un espace sportif et que la question du revêtement des surfaces de tennis sera présentée lors de la prochaine séance. Le but de l'étude perd sa vision globale. Le bureau d'étude aura l'opportunité de nous proposer des choses sans toucher au tennis. Il trouve dommage de saucissonner les deux.

Mme Johanna Pini répond qu'il ne s'agit pas de saucissonner le projet. Elle précise qu'il n'y a jamais été question de déplacer le tennis et le skate park lors des réflexions de la commission consultative.

Les terrains de foot sont largement sollicités et les terrains de pétanque plus que vieillissants méritent d'être refaits, comme la place de jeux. C'est l'agencement de cet espace qui est l'objet de la réflexion et les besoins du club de foot sont différents de ceux du tennis.

M. Lars Kermode précise que la question du choix entre le projet et le contre-projet n'est pas à l'ordre du jour. Toutefois, il souhaite que le Conseil reçoive des précisions sur les différences entre les deux projets, car il se demande aussi quelle est l'opportunité de faire un contre-projet.

Mme Johanna Pini répond que la principale différence réside dans le maintien des terrains dans leur emplacement actuel. La proposition municipale épargne ainsi d'importants travaux de nivellement, de faire des fonds. Le projet de la commission consultative implique des modifications beaucoup plus importantes, en déplaçant entre autres le terrain de foot du haut et en reconstruisant la buvette du tennis, avec par conséquent des investissements plus importants.

L'idée de cette étude est d'obtenir des éléments chiffrés pour chaque modification pour permettre en suite des choix et de poser une base concrète de discussion.

Mme Isabelle Nussbaum exprime sa déception de devoir discuter d'une dépense de 60'000 CHF pour cette étude, alors que des dépenses ont déjà été engagées pour le padel. Des dépenses supplémentaires sont encore prévues pour les terrains de tennis : « ... *cela n'est pas très fair-play !* ».

Les discussions sur le réaménagement du centre multisport datent de 2018 et prennent toujours plus de retard. Il est temps d'aller de l'avant et voter en faveur du préavis. L'étude permettra de voir les priorités et de traiter toutes les activités sportives sur un pied d'égalité.

Un.e conseiller.ère demande si une zone est réservée pour l'agrandissement de l'école. Les classes sont actuellement toutes occupées et le bâtiment fonctionne à pleine capacité. Le besoin d'agrandissement viendra tôt ou tard.

Mme Nathalie Sauvain constate que ce projet est censé couvrir les besoins de la Commune pour les prochaines décennies. Elle espère que le projet permettra de considérer tous les enjeux de manière globale. En particulier les questions de sécurité, d'accès, de parking et de trafic : « *l'accès à la déchetterie le samedi matin c'est infernal* ».

Ce projet doit rendre la zone plus sûre pour tout le monde, en particulier autour de l'école. Il n'est pas concevable de le faire sans un projet de parking et de circulation.

M. Vincent Chevalley ajoute que la commission consultative a travaillé sur les deux sujets qui viennent d'être évoqués. Espace réservé pour une future extension de l'école et accès.

La question des accès pourra être abordée en parallèle, car cela ne touche pas à la zone de sport. Cela ne changera rien quant aux possibilités que l'on a au niveau de la circulation, c'est pour cela que cela n'a pas été abordé.

Mme Nathalie Sauvain ne conçoit pas que l'on soit en train de développer un environnement sportif attractif sans s'occuper de l'accès au site et du parking. Le club de foot projette d'augmenter son effectif de 350 à 500 membres. Les nouveaux terrains de padel créent une importante augmentation du nombre de voitures. Il n'y a qu'un chemin d'accès, pas assez de places de parking et quand on se promène c'est vraiment dangereux. On a un vrai problème.

M. Yvan Rueff remarque que les interventions qu'il entend sont en train de faire le travail qui sera donné à un mandataire pour 60'000 CHF.

Il n'y a plus de question sur les aspects techniques.

Le Président passe la parole à M. Jean-Daniel Aubry, rapporteur de la commission de finances sur le préavis.

M. Jean-Daniel Aubry lit le rapport de la commission des finances.

M. Jean-Marc Fillistorf constate des différences entre l'étude de la commission consultative et le contre-projet. Il demande des précisions sur la différence des coûts.

Mme Johanna Pini répond que l'un des buts de l'étude est de répondre à ces questions de coût, selon les différentes options.

Mme Nathalie Sauvain constate que la question de la circulation n'apparaît pas dans les documents.

Mme Johanna Pini répond que la réflexion sur la zone de l'école est en cours. Ceci doit-il être étudié à part ou dans l'étude de la zone sportive.

Le Conseil n'a plus de question.

Le Président relit les conclusions du préavis municipal N° 15/23 et passe au vote.

**Vote pour l'approbation du préavis N° 15/23 :**

|               |          |
|---------------|----------|
| Voix pour :   | Majorité |
| Voix contre : | Une      |
| Abstention :  | Une      |

***Le préavis N° 15/23 est accepté à la majorité.***

## **7. Initiatives, dépôts de motions, postulats**

### ***Motion de Mme U. Richardson « Pour accorder une subvention à l'achat d'un vélo électrique »***

Le Président donne la parole à Mme Richardson.

Mme Ulrike Richardson présente son initiative en revenant sur les points essentiels de son projet. Elle constate les efforts qui sont faits dans la commune en matière d'aménagement de pistes cyclables et d'amélioration du trafic, mais déplore le manque d'incitations en faveur du déplacement à vélo électrique dans la commune. Cette mesure permettrait de diminuer la circulation et l'emprise des voitures, notamment au chemin des Sports.

Une petite subvention à l'achat de vélos électrique serait facile à mettre en place, car cela ne nécessite pas de longue étude. Une commission consultative pourrait étudier les procédures d'attribution et le montant de la subvention. Elle estime qu'un budget global de 5'000 CHF par année permettrait le subventionnement de 10 % du prix d'achat d'un vélo à 2'500 CHF.

Elle relève que plus de 60 communes versent des subventions dans le Canton de Vaud. Mont-sur-Rolle verse 300 CHF par exemple. Pourquoi Crans ne le ferait-il pas ? Cela donnerait une image positive de la commune pour son encouragement à la mobilité douce.

Elle demande que la présente motion soit transmise à la Municipalité.

Mme Johanna Pini remercie Mme Richardson pour sa motion et répond que cette mesure d'encouragement s'intègre clairement dans notre PECC. Ce point est ressorti lors des ateliers participatifs et présente un intérêt clair. C'est une piste d'action prioritaire dans laquelle la Commune va s'engager avec le PECC.

Concernant la faisabilité, il est important d'avoir une vision plus large que le vélo, car le PECC comprend aussi des enjeux au niveau des bâtiments et bien d'autres possibilités. Il s'agit de déterminer les mesures d'accompagnement qui ont le plus de sens.

Le bureau qui accompagne le PECC possède une expertise dans la mise en place de fonds de soutien (choix des mesures, financement et règlement d'attribution).

Cela nécessite de la réflexion avant la mise en place, mais c'est une des priorités de la Municipalité.

Mme Ulrike Richardson remercie la Municipalité pour sa réponse et admet que la transition vers les énergies renouvelables est importante. Cependant, les mesures énergétiques mettront des années à se mettre en place, alors que ce petit geste permettrait une action immédiate et valorisante pour la commune.

Mme Johanna Pini répond qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question de moyens. La Municipalité ne peut pas agir sans un cadre adéquat et a déjà des idées pour le financement.

La mise en place d'une telle mesure ne devrait pas prendre plus d'une année. Un règlement type et des idées intéressantes existent déjà dans d'autres communes, comme Bussigny.

Mme Ulrike Richardson ajoute que c'est bien la raison pour laquelle il est demandé de nommer une commission consultative. Celle-ci pourra proposer une procédure tout en allégeant le travail de la Municipalité. Plus de 60 exemples de formulaire existent déjà dans d'autres communes.

Mme Johanna Pini répond qu'en plus du formulaire de demande de subvention, les communes ont toujours un règlement communal. Il est indispensable d'aller plus loin afin de toucher un maximum de personnes dans le village et ainsi répondre aux différents besoins et c'est ce que nous allons étudier.

La parole est au Conseil pour des questions.

M. Jean-Daniel Aubry constate que la commune compte actuellement 2'360 habitants. Il relève que si tout le monde veut un vélo électrique, le budget sera bien plus compliqué à financer. Il se demande également pourquoi la subvention ne concernerait que l'achat de vélos électriques et pas celui d'un vélo simple. La trottinette électrique pourrait aussi être subventionnée. Une commission consultative doit éclaircir tous ces points et mettre en place un projet de règlement. Le Conseil communal décidera de ce qui se fera ou pas.

Mme Ulrike Richardson répond que la question du règlement sera étudiée par la commission consultative.

Elle ajoute que tous les habitants n'achèteront pas un vélo électrique. L'utilisation de ce montant annuel contribuera à l'achat d'une dizaine de vélos.

L'existence d'une subvention communale encouragera l'achat d'un vélo électrique. Le village gagnera l'image d'une Commune participant à la mobilité douce, car pour le moment rien ne se passe sur ce sujet. Ce petit geste peut facilement être mis en place, sans grands frais.

Elle ne veut pas parler de trottinette électrique. Le subventionnement de vélos normaux reste à discuter.

Le Président rappelle que le but et les modalités d'une motion sont d'envoyer un mandat d'étude à la Municipalité. Le recours à des commissions consultatives reste le choix de la Municipalité. Celle-ci a la capacité d'étudier les multiples aspects de la mise en place d'un tel projet. Laissons la Municipalité travailler.

M. Thomas Dislich estime que cette motion est très opportune et actuelle. Il est temps d'aller dans le même sens que de nombreuses autres communes comme Nyon ou Lausanne. Il espère que cela ira plus vite que le projet de salle communale et que l'on ne demandera pas un crédit d'étude pour cela. Il serait aussi intéressant d'avoir une station PubliBike, pas seulement pendant le Caribana.

Mme Johanna Pini répond que le PubliBike est géré par la Région de Nyon. La Municipalité a déjà fait plusieurs demandes pour une station PubliBike, mais sans réponse pour le moment. Il s'agit clairement d'une mesure que la Commune souhaite mettre en place.

Comme mentionné par M. Yvan Rueff, la Commune met en place un réseau de bandes cyclables. Cela montre la volonté communale de développer ce domaine, il s'agit juste de faire des choses de manière cadrée.

M. Quentin Pommaz propose le renvoi de la motion à la Municipalité pour étude. Il ne s'agit pas de décider aujourd'hui du montant pour un vélo électrique ou une trottinette. Il s'agit simplement de donner notre accord pour aller dans ce sens. La réponse municipale lancera le débat sur ce qui sera subventionné ou pas.

Mme Catherine Schmutz remarque qu'un groupe de travail sur développement durable existe déjà et a eu l'occasion de travailler sur des sujets spécifiques avec la Municipalité, en marge du PECC (mobilité, énergie). Elle se questionne sur l'intérêt de créer une nouvelle commission consultative.

M. Lars Kermode souhaite mieux comprendre la réponse de la Municipalité. Il semble que ce sujet est déjà pris en compte par la Municipalité dans le cadre de ses réflexions sur la PECC. Dans ce cas, la motion est-elle encore nécessaire ?

Mme Johanna Pini répond que la Municipalité est en train de finaliser le plan d'action du PECC. La création d'un fonds pour subventionner différentes mesures en faveur de la mobilité douce, de la rénovation énergétique entre clairement dans ce cadre.

Un règlement définissant les modalités et le financement doit être créé. Ce sont des priorités qui seront données à notre mandataire du bureau Bio-Éco.

M. Lars Kermodé demande au Président si cela sert de voter pour un objet déjà pris en compte par la Municipalité.

Le Président répond que la motion montre un signal clair de la volonté du Conseil d'aller plus vite ou de prioriser cette étape.

Mme Nathalie Sauvain s'inquiète de la durée du processus. La motion la mise en place rapide des mesures. Quel délai vise-t-on, 1 an, 6 mois ?

Mme Johanna Pini répond que cela viendra au cours du 2<sup>e</sup> semestre, mais que cela dépend du bureau d'étude. Des échanges extrêmement instructifs avec différentes communes ont lieu dans le cadre du PECC et permettent un retour sur les problèmes rencontrés (épuisement rapide du fonds, financement, temps pris pour la vérification de la conformité des demandes).

L'allocation de ces mesures d'encouragement demande un suivi des dossiers. Tous ces petits éléments doivent être étudiés pour établir un règlement, définir les mesures qui seront encouragées et les modalités de traitement.

Ces échanges permettent de contourner certains écueils. Bussigny a un règlement assez bien fait dont on pourrait s'inspirer. Il s'agit en suite de faire un choix parmi toutes les mesures et d'évaluer leur portée.

M. le Président constate que la parole n'est plus demandée. Il rappelle la procédure de traitement de la motion et passe au vote.

**Vote pour le renvoi de la motion à la Municipalité.**

|               |    |
|---------------|----|
| Voix pour :   | 22 |
| Voix contre : | 6  |
| Abstentions : | 6  |

***La motion est acceptée. Elle est renvoyée à la Municipalité pour étude.***

## **8. Projets de la Municipalité**

Élection d'une commission ad hoc pour la réfection des 4 terrains du tennis club de Crans.

**Se présentent :**

- ☐ Mme Lydia Bourquin
- ☐ M. Yves-André Fasel
- ☐ M. Quentin Pommaz

M. Lars Kermode propose de soutenir la candidature de M. Yves-André Fasel qui est le spécialiste technique du tennis et qui a travaillé sur l'étude des différentes surfaces. Il pense important qu'il soit élu pour cette commission.

Le Président constate que le nombre de candidats correspond au nombre de sièges attribués. Il propose d'élire les trois candidats tacitement.

Le conseil valide par acclamation.

**Sont élus :**

- ☐ Mme Lydia Bourquin
- ☐ M. Yves-André Fasel
- ☐ M. Quentin Pommaz

## **9. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon**

Le Président annonce qu'un rapport sur les comptes de l'ARSCO viendra compléter celui de l'APEJ.

### **APEJ – Rapporteur, M. Carlos Mota**

- Séance du 9 mai, à Coppet : le Conseil intercommunal a été informé sur l'état des travaux de la piscine-patinoire (réalisation du gros œuvre, site dédié à l'information).

Trois préavis ont été validés :

Préavis 02/2'023 - Comptes 2022, sur la base du premier exercice budgétaire de l'APEJ, le montant de la participation des communes est inférieur de 2.26 millions CHF aux prévisions et s'élève à 14.7 millions CHF, soit 13.3 % de moins. La part des contributions des parents et des subventions cantonales en hausse ainsi qu'une bonne gestion des coûts explique ce bon résultat. De plus, les comptes d'ARSCO (30 % des coûts totaux de l'APEJ) ont été inférieurs de 5 % aux prévisions.

Préavis 03/2'023 - Transformation du rez-de-chaussée du Collège des Rojalets, mise en conformité avec les exigences de la DGEO nécessitant la création de salles complémentaires dédiées à l'éducation numérique et au travail en sous-groupes avec du mobilier flexible. Le préavis prévoit également une remise à niveau des salles de travaux manuels et de couture et la construction de nouveaux espaces dans les actuels préaux couverts du Rojalets. L'obligation pour les élèves d'avoir 10 % de préaux couverts nécessitera d'avoir des préaux couverts dans la cour.

Les travaux s'étaleront sur 18 mois pour un investissement de 1.5 million CHF et un coût d'exploitation annuel de 25'000 CHF par année.

Le Conseil intercommunal autorise le comité de direction de mandater ARSCO SA, pour la réalisation des travaux et d'ajouter les frais financiers et les charges d'exploitation à son budget.

Préavis 04/2'023 - Reprise du personnel et des activités de la crèche EasyKids, la reprise du personnel et des activités de la crèche EasyKids dès le 1<sup>er</sup> août 2023 nécessite un budget complémentaire de 740'000 CHF sur l'exercice 2023. Le montant des charges est estimé de 1.8 million CHF.

Easykids est une crèche privée située à Founex. Elle offre 44 places sur 2 sites. Son gérant souhaitait se retirer de son activité et cherchait un repreneur pour la crèche.

Au vu du manque de places d'accueil dans le réseau de l'APEJ, la reprise de cette crèche constitue une véritable opportunité. La liste d'attente est interminable, aujourd'hui on n'est pas en mesure d'offrir des places à de nombreux enfants.

Le nombre de places passera de 144 à 188 places, soit 30 % d'augmentation. Le prix par place est en accord avec le prix d'une place de l'APEJ.

### **ARSCO SA – Rapporteuse, Mme Isabelle Nussbaum, Présentation des comptes**

- Séance du 2 mai, à Coppet : présentation des Comptes 2022 d'ARSCO SA, présence de Mme Nussbaum et de M. Aubry. Information sur les comptes destinée aux délégués des CoFin et CoGest des communes membres.

Suite à une demande, le plan comptable sera modifié dès 2024 avec le passage à MCH2, pour plus de clarté.

Piscine-patinoire : M. Marc Meyer (Mun. Bogis-Bossey) informe sur l'avancée des travaux. L'ouverture de la patinoire est prévue pour l'hiver 2024.

Une canalisation non signalée a provoqué un retard des travaux d'excavation et des coûts imprévus de 150'000 CHF, pour 750'000 CHF au budget.

Les travaux progressent. À ce stade, 17 % de l'ensemble des travaux ont été attribués (béton, terrassement) et on prévoit que le 80 % des adjudications sera atteint à la fin de l'été.

Après 9 ans d'arrêt du projet et de fortes augmentations sur le prix des matériaux, les coûts restent maîtrisés, la hausse se situe entre 2 et 3 %.

L'École Hôtelière de Lausanne a été mandatée pour élaborer le projet du restaurant du complexe. Six étudiants doivent présenter un concept avant l'été avec un cahier des charges bien défini.

Équipements divers : en 2022, 39 panneaux ANF (affichage numérique frontal) ont été posés dans les classes, sur demande de l'APEJ. Transformations extérieures (pose de pavés absorbants) sur le site de Necker. Construction d'un couvert à vélo aux Rojalets. Maintenance d'exploitation technique (ventilation et optimisation électrique).

Depuis la fin de la pandémie, l'utilisation du théâtre des Rojalets ainsi que des salles de sport sont constamment en augmentation.

### **SITSE – Rapporteur, M. Cyril Herbez**

La séance du mois d'avril a été annulée.

### **PNR (Police Nyon Région) – Rapporteur, M. Quentin Pommaz**

- Séance du 3 mai, à Crans : le Conseil intercommunal a pris acte de la démission de son Président, M. Favre. M. Auberson est élu Président. Pour mémoire, la ville de Nyon préside le CoDir et les statuts ne lui permettent pas d'accéder à la présidence du conseil intercommunal.

Trois préavis ont été validés :

- Comptes 2022, excédent de revenu de 1.9 million, qui va être redistribué aux communes.
- Rapport de gestion, situation tendue dans tout le Canton au niveau du personnel. Il y a un manque d'agents de police. Le personnel est régulièrement rappelé sur ses congés pour des heures supplémentaires et des tournus de nuit.
- Crédit extrabudgétaire de 438'000 CHF pour l'engagement de 6 aspirants de police.

M. Jean-Daniel Aubry demande de quoi proviennent les 1.9 million de revenus supplémentaires. Est-ce dû au revenu des amendes ?

M. Quentin Pommaz répond de mémoire que les rentrées supplémentaires générées par les amendes représentent un excédent de revenus d'environ 800'000 CHF.

Il faut savoir que le CODIR avait décidé de ne pas encourager les policiers à faire du profit et de plafonner les rentrées générées par les amendes d'ordre à 3.6 millions au budget.

Lors du dernier budget, la commission de gestion a proposé un amendement pour rehausser ce poste à un montant plus réaliste de 3.9 millions, car sur les 5 dernières années, les 4 millions sont régulièrement atteints.

### **ORPC (Protection civile) – Rapporteur, M. Yves-André Fasel**

- Séance du 29 mars, à Bassins : présentation du nouveau commandant de l'ORPC du district de Nyon, M. le lieutenant-colonel Joël Tobler. Sa nomination met fin à une longue période d'intérim, à la suite du départ soudain du commandant Laurent Sunier en avril 2022.

## 10. Divers et propositions individuelles

M. Yves-André Fasel constate un manque de poubelles sur le site du tennis. Celles-ci débordent de tous côtés. Beaucoup consomment des boissons en canettes et il demande également la pose de poubelles de tri dédiées à l'aluminium.

Mme Isabelle Nussbaum constate le dépôt sauvage d'objets encombrants à la déchetterie (sièges d'auto, petit vélo). Elle demande si la Municipalité contrôle les images de la vidéosurveillance. Elle espère que les auteurs seront amendés, car c'est une honte.

M. Alexandre Gaillard demande s'il s'agit d'habitants du village et quel est le montant de l'amende.

M. Bernard Henrioux répond que les images ont été visionnées ce matin, mais que les plaques ne sont pas visibles. La police est chargée de mettre les amendes qui peuvent aller jusqu'à 450 CHF. La Municipalité a fait une demande à la Préfecture pour la pose de trois caméras supplémentaires afin d'avoir une vision sur l'ensemble du champ de la déchetterie.

M. Carlos Motta demande s'il est possible d'avoir des jardins familiaux, suite à la demande d'une citoyenne de Crans.

Mme Johanna Pini répond que cela dépend des terrains disponibles. Actuellement elle n'a pas connaissance de terrains libres pour cela..

Mme Nesslihan Kurt constate le nombre élevé de hérissons écrasés sur la rue du Grand Pré. Depuis qu'elle vit à Crans, elle n'a jamais observé un si grand nombre de hérissons victimes de la route. Elle demande s'il ne serait pas possible de poser un panneau « attention aux hérissons ».

M. le Président répond que c'est un objet qui a été évoqué dans la motion qui vient d'être déposée. Ce sujet sera traité lors de la prochaine séance.

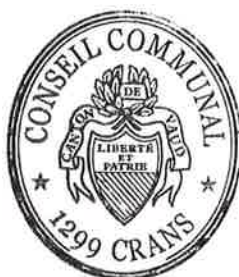
M. Yves-André Fasel demande ce qu'il advient des pneus qui sont déposés lors des déchets encombrants. Est-ce la commune qui finit par venir les chercher ou les particuliers ?

M. Bernard Henrioux répond que la voirie tente de les faire évacuer par leurs propriétaires et laisse toujours un petit mot. Cependant, les pneus sont enlevés par la voirie après 3 jours.

Le Conseil n'a plus de question, la séance est levée à 22 h 30.

### CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président  
M. Henri BOSSERT



La secrétaire  
Mme Fabienne Vionnet



## Glossaire des acronymes et termes spéciaux

### Organismes communaux

|        |                                                                        |
|--------|------------------------------------------------------------------------|
| CODIR  | Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale. |
| CoFin  | Commission des finances.                                               |
| CoGest | Commission de gestion.                                                 |
| SDC    | Société de développement, Crans.                                       |

### Associations intercommunales

|                |                                                                       |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------|
| ACP            | Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.      |
| AJET           | Association pour l'Accueil et la Jeunesse en Terre Sainte (dissoute). |
| ASCOT          | Association scolaire intercommunale de Terre Sainte (dissoute)        |
| APEJ           | Association pour l'enfance et la jeunesse.                            |
| ARSCO          | Société immobilière ARSCO SA.                                         |
| ORPC           | Organisme régional de Protection Civile.                              |
| PNR            | Association intercommunale Police Nyon Région.                        |
| Région de Nyon | Association intercommunale des communes du district de Nyon.          |
| SITSE          | Services industriels de Terre Sainte et environs.                     |

### Organismes cantonaux

|      |                                                                             |
|------|-----------------------------------------------------------------------------|
| AdCV | Association de Communes Vaudoises.                                          |
| DGMR | Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud. |
| ECA  | Établissement cantonal d'incendie.                                          |
| OAJE | Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance                        |
| UCV  | Union des communes vaudoises.                                               |

### Autres organismes et raisons sociales

|         |                                                                                                  |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AVS     | Assurance vieillesse et survivants.                                                              |
| Bio-Éco | Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey. |
| PC      | Protection civile.                                                                               |
| TCS     | Touring Club de Suisse.                                                                          |

### Lois et règlements

|      |                                               |
|------|-----------------------------------------------|
| LAT  | Loi sur l'aménagement du territoire.          |
| LAVS | Loi sur l'assurance vieillesse et survivants. |
| PECC | Plan énergie et climat communal.              |
| PGA  | Plan général d'affectation communal.          |